

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **15 novembre 2021 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1 du procès-verbal du 4 octobre 2021;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Date de la séance d'adoption du budget 2022;
 - 5.2 Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil;
 - 5.3 Commande de papeterie Infotech 2022;
 - 5.4 Enquête salariale effectuée par Benoit Lévesque CRHA;
 - 5.5 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle;
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2 Recommandation de paiement du décompte n° 2 pour les travaux de réfection du chemin Hopps;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - 7.2 Remerciements aux membres du Service de sécurité incendie et du comité des loisirs;
 - 7.3 Nomination d'un représentant et d'un substitut de la municipalité d'Austin aux réunions de la Régie de police de Memphrémagog;
 - 7.4 Renouvellement de l'entente de service de sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Approbation de la directive de changement n° 3 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Hopps;
 - 8.2 Approbation de la directive de changement n° 4 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Hopps;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure 2021-20 – 1329, Route 112;
 - 9.2 Demande de permis de construction PIIA 2021-11-0002 – 1329, Route 112;
 - 9.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliéner le lot 5 385 512;
 - 9.4 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement n° 21-491 modifiant le règlement n° 16-433 de permis et certificats*;
 - 9.5 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement n° 21-492 modifiant le règlement n° 18-460 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;
 - 9.6 Offre de services pour l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère et démarche participative pour l'aménagement de la seconde sortie du Développement 4 Saisons;
 - 9.7 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le *Règlement d'emprunt n° 21-490 d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley*;
 - 9.8 Nomination d'un membre du comité consultatif de développement d'Austin;
- 10 Loisirs et culture**
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**

- 14 Rapport des comités communautaires
- 15 Période de questions
- 16. Affaires nouvelles
- 17. Levée de l'assemblée

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-11-261)**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2. **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 4 OCTOBRE 2021 (262)**

2021-11-262

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 **DATE DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2022 (263)**

2021-11-263

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

la séance extraordinaire d'adoption du budget 2022 ait lieu le lundi 17 janvier 2022 à 19 h.

ADOPTÉE

5.2 **CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL (264)**

2021-11-264

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil seront tenues à l'hôtel de ville situé au 21, chemin Millington, Austin;

ATTENDU QUE les séances ordinaires ont lieu le lundi, sauf exception, et qu'elles débutent à 19 h;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil tiennent ses séances ordinaires aux dates suivantes en **2022** :

10 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	1 ^{er} août	6 septembre (mardi)
3 octobre	7 novembre	5 décembre

2. la secrétaire-trésorière donne un avis public du contenu du calendrier conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

5.3 COMMANDE DE PAPETERIE INFOTECH 2022 (265)

2021-11-265

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil autorise le personnel à commander les formulaires de comptes de taxes et autres papeteries nécessaires en 2022 auprès d'Infotech, au montant de 3 925,25 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE

5.4 ENQUÊTE SALARIALE EFFECTUÉE PAR BENOIT LÉVESQUE, CRHA (266)

2021-11-266

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2021-02-35, le Conseil a confié à M. Benoit Lévesque, M.Sc. CRHA, le mandat de procéder à la réalisation d'une enquête salariale afin d'évaluer l'équité interne et externe de sa structure salariale;

ATTENDU QUE M. Lévesque a procédé à une enquête de rémunération auprès de municipalités ayant les caractéristiques similaires relativement à la population, à la richesse foncière et au budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE pour valider certains renseignements et compléter son analyse, M. Lévesque a consulté diverses conventions collectives d'organisations comparables et le rapport de rémunération de l'UMQ;

ATTENDU QU'au regard des résultats de l'enquête, M. Lévesque a présenté au Conseil le résumé de l'enquête salariale interne et externe;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil adopte la structure salariale recommandée par M. Lévesque, à être mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE

5.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2019 conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

* * * * *

6.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (267)**

Comptes payés entre le 4 octobre et le 15 novembre 2021

Salaires au net du 2021-10-06	9 742,65
Salaires au net du 2021-10-13 (pompiers septembre compris)	15 653,51
Salaires au net du 2021-10-20	9 871,87
Salaires au net du 2021-10-27	8 605,21
Ministre du Revenu (octobre)	18 019,48
Receveur général (octobre)	6 639,85
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	984,97
Bell Mobilité	445,64
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	2 299,54
Xerox (frais d'impression)	215,19
La Capitale (assurance groupe - 2 mois)	10 597,12
Fonds d'information (avis de mutation)	310,00
CIBC Visa (média poste, Adobe, évènements culturels, masques et nettoyeurs COVID, fournitures d'élections, ponceaux, divers)	4 955,46
Infotech (dépôt papeterie 2022)	1 962,62
PitneyWorks (timbres)	4 625,00
ARC Documents Solutions (écran de protection - élections)	151,50
Présentation Design (écran de protection - élections)	1 598,15
Cassandra Fortin (comité patrimoine - projet archivage)	1 487,50
Le Baluchon Santé inc (boîtes à lunch - élections)	818,60
Petite Caisse (achats RAA, Journées de la culture, écocentre, élections, divers)	237,70
Stéphane Laberge (achats divers - chorale)	448,41
Jasmine Brien (achats RAA)	123,48
Suzanne Roy (achats RAA)	145,99
Ministre des Finances du Québec (formation environnement)	118,00
Gaétane Lafontaine (achats bibliothèque)	108,82
Andrea Fairchild (achat plaque reconnaissance patrimoine)	45,42
Renée Bourque (achats Journées de la culture)	616,07
Règlement d'entente (remboursement facture puisatier)	862,31
BLRH inc (honoraires professionnels politique salariale)	2 253,51
Élections paie des employés	15 155,86
Remboursement de taxes	1 089,59
Remboursements bibliothèque et sports	1 199,00
Remboursements frais S.P.A.	1 470,00
Personnel (déboursés divers)	3 723,58
Personnel (déplacements / kilométrage)	3 420,08
REER des employés 2021 (4 ^e versement)	2 295,90

Total payé au 15 novembre 2021 130 001,68 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digitel inc (internet hôtel de ville)	91,93
Purolator (livraison)	23,42
GLS Logistics Canada LTD (livraison)	18,11
Cain Lamarre (frais juridiques)	997,48
MRC Memphrémagog (équil/maintien d'inventaire et bouées Greene)	6 025,71
Mégaburo (fournitures de bureau, papeterie)	892,49
GDE Xerox (copies)	34,04
Jasmin & Pirro (huissier)	88,88
COMAQ (formation)	563,38
Formules Municipales (matériel élections et permis)	2 699,51
Le Reflet du Lac (avis publics - élections)	1 524,80
The Record (avis publics - élections)	2 129,36

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (entente 2021)	55 429,58
Entrepôt du travailleur (gants nitrile)	2 005,74
Aréo-Feu (équipements et bottes de combat)	1 394,93
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	1 274,46

Canevabec (installation abri tempo - camion 551)	965,79
Montagne Explore (équipement projet SUMI)	2 050,77
Motos Sports RE (réparation d'équipement)	114,46
EMRN (bandelettes pour lecteur de glycémie)	14,49
Distributions Michel Fillion (bottes de sécurité, ceinture et chemise)	352,28
Équipements CMP Mayer inc./L'Arsenal (équipement pompiers)	3 817,75
TRANSPORT	
Focus (installation et location de GPS. frais mensuel GPS)	245,82
Exc. Stanley Mierzwinski (travaux tolérances, gravier & nivelage)	17 842,34
Lignes Maska (marquage de chemin North)	8 129,54
Excavation Richard Bouthillette (accotements ch North et D4S, ponceau Taylor)	9 007,14
Avizo (surveillance travaux chemin Hopps)	23 831,96
9245-0600 Québec inc (gravier)	1 880,36
Perma Route (réparations chemin North)	2 356,99
Campbell Scientific (frais de location - station météorologique)	787,50
Groupe ADE Estrie inc (nettoyage de ponceaux)	1 386,14
Location Langlois (location planteur pour poteaux + patinoire)	429,58
Récupération Maillé (service septembre 2021)	172,46
Groupe Signalisation de l'Estrie (signalisation)	4 897,22
Publiforme (marquage de rue)	2 345,49
HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
COGESAF (analyse lac Memphrémagog)	465,19
Eurofins Environex (analyses d'eau)	148,60
Centre de services scolaire des Trois-Lacs (formation captage eaux)	735,84
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
FQM (formation)	1 006,05
SCU (consultations)	791,89
JFLV inc (mandat étude noyau villageois)	4 419,35
Dendrotik inc (clinomètre)	255,19
Chabot Pomerleau (honoraires étude noyau villageois)	543,26
Les Services EXP inc (audit structure de l'église)	2 759,40
Architech Design (audit technique de l'église)	5 748,75
LOISIRS ET CULTURE	
Comma (infographie diverses et expo Mon coin de paradis facture)	1 081,45
Côté-Jean et Associés (plans et devis quai Bryant)	5 725,76
Conseil de la Culture (adhésion annuelle)	45,00
Cabinets Portatifs Stukely Enr (Shappie Through et quai Bryant)	2 952,00
Lettrage Daniel Fontaine (Journées de la culture et biblioboîte)	2184,53
Normand Jeanson Excavation (patinoire)	6 815,15
CRM (politique culturelle)	1 284,28
FINANCEMENT	
Banque Nationale (règlement 11-384 - capital et intérêts)	49 502,38
Banque Nationale (règlements 20-475 et 15-423 - intérêts)	4 818,93
AFFECTATIONS	
CONTRATS	
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles octobre + ajout conteneur plastique agricole)	21 476,53
R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	12 742,20
KEZBER (frais mensuels, écran environnement)	2 535,16
FD Consultation (mandat revitalisation du noyau villageois)	10 145,39
Location Langlois (clôtures quai Bryant, lac Orford)	355,12
Guy Martineau (contrat entretien général 2021 + travaux divers)	5 082,54
Jennifer Gaudreau (conciergerie, nettoyage COVID19)	2 095,00
Location de Tentes Stukely-Sud (camp de jour et prog. estivale)	2 989,35
Total à payer au 15 novembre 2021	301 536,84 \$

2021-11-267

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **130 001,68 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 15 novembre 2021 au montant de **301 536,84 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ N° 2 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (268)

2021-11-268

ATTENDU la transmission du décompte progressif n° 2 pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Hopps;

ATTENDU QU'après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 23 septembre 2021, Avizo Experts-conseils recommande le paiement au montant de 790 325,33 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Pavages Maska inc.;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 790 325,33 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Pavages Maska inc.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

7.2 REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU COMITÉ DES LOISIRS (269)

2021-11-269

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil remercie :

1. les pompiers et premiers répondants qui ont assuré bénévolement la sécurité des enfants qui ont parcouru les rues de la municipalité le soir de l'Halloween;
2. les membres du comité des loisirs, bénévoles et citoyens qui ont aménagé et animé le Parcours des frayeurs au parc Shappie Trough;

3. tous ceux qui ont généreusement offert des friandises aux enfants, soit par l'entremise du comité des loisirs, soit en leur ouvrant leur porte avec toutes les précautions requises pour éviter la propagation du coronavirus.

ADOPTÉE

7.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT DE LA MUNICIPALITÉ AUX RÉUNIONS DE LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG (270)

2021-11-270

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin doit nommer un représentant et un substitut pour représenter la municipalité aux réunions de la Régie de police de Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

la mairesse Lisette Maillé soit nommée à titre de représentante et que le conseiller Bernard Jeansonne soit nommé à titre de substitut pour représenter la municipalité aux réunions de la Régie de police de Memphrémagog.

ADOPTÉE

7.4 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST (271)

2021-11-271

ATTENDU l'entente intermunicipale conclue avec la municipalité de Bolton-Est le pour la fourniture de services de protection incendie;

ATTENDU QUE le budget 2022 du Service de sécurité incendie pour les municipalités d'Austin et de Bolton-Est est déposé et joint pour faire partie de la présente résolution;

ATTENDU QU'en 2022, quatrième année de l'entente renouvelable aux quatre ans, il a été convenu de conserver le même mode de répartition des coûts d'exploitation du service entre les deux municipalités, à savoir :

- 50 % des dépenses du prorata du nombre des portes;
- 50 % des dépenses au prorata de la valeur des bâtiments desservis (seule la partie du territoire de Bolton-Est desservie par Austin étant prise en compte);

ATTENDU QUE la proportion du budget des dépenses imputable à Bolton-Est est établie à 25,0 % selon les données connues en novembre 2021 à savoir :

	Logements desservis	Valeur foncière <u>uniformisée</u> des bâtiments
Austin	1467	406 356 681 \$
Bolton-Est	561	117 351 885 \$

ATTENDU QU'advenant l'achat d'un nouveau véhicule ou de matériel roulant, la municipalité se réserve le droit de revoir la répartition des frais;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE:

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. pour l'exercice financier 2022, la municipalité de Bolton-Est assume 25,0 % des dépenses prévues au budget du Service de sécurité incendie, ce qui représente la somme de **93 371 \$**;
3. pour la durée des interventions sur son territoire, la municipalité de Bolton-Est continue à défrayer les services des pompiers et des premiers répondants sur une base horaire selon les taux en vigueur;
4. la municipalité de Bolton-Est demeure responsable de l'installation et de l'entretien, hiver comme été, des infrastructures aménagées sur son territoire, telles les bornes sèches,
5. l'entente intermunicipale entre les deux municipalités est renouvelée pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 3 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (272)

2021-11-272

ATTENDU le contrat adjugé le 3 mai dernier à Pavages Maska inc. pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Hopps;

ATTENDU QUE le prix du contrat est inférieur au coût prévu au bordereau d'estimation et que la Municipalité bénéficie d'une marge de manœuvre financière pour les directives de changements nécessaires;

ATTENDU QU'une correction s'est avérée nécessaire pour le ponceau de 1200 mm situé au chainage 0+167;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE:

1. le Conseil approuve la directive de changement n° 3 préparée par la firme Avizo Experts-conseils pour la correction au ponceau de 1200 mm situé au chainage 0-167 au coût de 11 190,20 \$, taxes en sus;
2. le Conseil autorise le versement de 11 190,20 \$, taxes en sus, à Pavage Maska inc. pour la réalisation de ces travaux;
3. la somme nécessaire pour pourvoir au paiement de cette dépense soit prélevée à même les sommes prévues au règlement d'emprunt n° 21-482.

ADOPTÉE

8.2 APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 4 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (273)

2021-11-273

ATTENDU le contrat adjugé le 3 mai dernier à Pavages Maska inc. pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Hopps;

ATTENDU QUE le prix du contrat est inférieur au coût prévu au bordereau d'estimation et que la Municipalité bénéficie d'une marge de manœuvre financière pour les directives de changements nécessaires;

ATTENDU QUE l'indexation du bitume prévue au contrat a fait l'objet du calcul applicable;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE:

1. le Conseil approuve la directive de changement n° 4 préparée par la firme Avizo Experts-conseils pour l'indexation du bitume au coût de 60 663,04 \$, taxes en sus;
2. le Conseil autorise le versement de 60 663,04 \$, taxes en sus, à Pavage Maska inc. pour la réalisation de ces travaux;
3. la somme nécessaire pour pourvoir au paiement de cette dépense soit prélevée à même les sommes prévues au règlement d'emprunt n° 21-482.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-20 - 1329, ROUTE 112 (274)

2021-11-274

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2021-20 pour l'implantation d'une nouvelle construction unifamiliale à 75,10 mètres du centre de l'emprise de l'Autoroute 10 alors que le règlement de zonage 16-430 exige une marge de 100 mètres de ladite emprise;

ATTENDU QUE le terrain était l'assiette d'une construction résidentielle principale délabrée et vétuste qui a été démolie;

ATTENDU QU'UNE expertise indépendante réalisée sur le terrain démontre que le niveau sonore est sous le seuil des 60 décibels;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux droits des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE:

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-20 soit et est acceptée telle que présentée au Conseil.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2021-11-0002 – 1329, ROUTE 112 (275)

2021-11-275

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2021-11-0002 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit plat;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436*;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté est surélevé de la voie publique;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE:

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction 2021-11-0002 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

**9.3 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNER LE LOT 5 385 512
(276)**

2021-11-276

ATTENDU la demande auprès de la CPTAQ du propriétaire du lot 5 385 512 pour l'aliénation dudit lot qui se trouve dans la zone agricole décrétée à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA) (L.R.Q, c. P-41.1);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPATQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots voisins, vu que le lot en question est une rue existante desservant un secteur résidentiel à l'extérieur de la zone agricole;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements visant à atténuer les inconvénients liés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, les bâtiments agricoles actifs les plus proches des parties visées semblent être à plus de 1500 mètres de distance;

ATTENDU QUE l'article 61.1 ne trouve pas son application dans la présente demande;

ATTENDU QUE l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, vu qu'aucun nouvel usage non agricole n'est demandé;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources d'eau et de sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation ne déstabilisera d'aucune façon la pratique de l'agriculture dans le secteur, ni à court ni à long terme;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil autorise la présentation de la demande du propriétaire du lot 5 385 512 à la CPTAQ et confirme que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉE

**9.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-491
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 16-433 DE PERMIS ET CERTIFICATS**

Le conseiller **V. Dingman**

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 21-491 modifiant le règlement n° 16-433 de permis et certificats*;
- dépose le projet du *Règlement n° 21-491 modifiant le règlement n° 16-433 de permis et certificats*;

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 15 novembre 2021.

**9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-492
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 18-460 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Le conseiller **B. Jeansonne**

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 21-492 modifiant le règlement n° 18-460 sur les dérogations mineures aux règlement d'urbanisme*;
- dépose le projet du *Règlement n° 21-492 modifiant le règlement n° 18-460 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 15 novembre 2021.

**9.6 OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UNE GRILLE D'ANALYSE
MULTICRITÈRE ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR L'AMÉNAGEMENT DE
LA SECONDE SORTIE DU DÉVELOPPEMENT 4 SAISONS (277)**

2021-11-277

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme Transfert Environnement et Société concernant une démarche participative visant à déterminer l'emplacement de la seconde sortie du Développement 4 Saisons aux fins de sécurité publique;

ATTENDU QUE le mandat comprend les activités suivantes :

- rencontre de démarrage et prise de connaissance de l'ensemble de la documentation;
- préparation d'une grille d'analyse multicritère;
- soutien à la préparation, à l'animation et au suivi de deux séances publiques;
- dépôt du rapport de consultation;

ATTENDU le prix budgétaire de 14 000 \$, plus les taxes et frais de déplacements applicables, le tout assujéti au temps estimé et aux heures réellement effectuées;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE:

le Conseil accepte l'offre déposée par la firme Transfert Environnement et Société pour le mandat décrit ci-dessus, au prix budgétaire de 14 000 \$, taxes et frais de déplacement en sus.

ADOPTÉE

9.7 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 21-490 D'UN MONTANT DE 145 200 \$ AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC O'MALLEY

La directrice générale dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 25 octobre dernier en lien avec le *Règlement d'emprunt n° 21-490 d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley*.

Il y a eu deux demandes de scrutin référendaire. Comme le nombre requis était de 36, le *Règlement n° 21-490* est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter du secteur du lac O'Malley.

9.8 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT D'AUSTIN (278)

2021-11-278

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre au comité consultatif de développement d'Austin (CCDA), un comité réunissant des élus et des membres bénévoles de la société civile et ayant pour mandat :

- d'étudier et de faire des recommandations sur toutes les questions qui lui sont soumises touchant le développement de la municipalité, l'objectif étant d'assurer un développement harmonieux et intégré;
- de présenter des recommandations sur des actions à prendre afin de mettre en œuvre des éléments de la planification stratégique 2020-2030, touchant notamment :
 - l'offre commerciale dans le noyau villageois;
 - le développement résidentiel;
 - les besoins des commerces;
 - des activités récréotouristiques;
 - le développement de l'agriculture « urbaine »;
 - des mesures incitatives;
 - les avantages comparatifs ou non de la municipalité;
 - les menaces et les opportunités d'affaires.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU:

de nommer M. Jean-Pierre Naud, membre du comité consultatif de développement d'Austin.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (279)

2021-11-279

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller F. Tanguay, l'assemblée est levée à 19 h 51.

ADOPTÉE